



## Les détecteurs de fumée obligatoires depuis le 1er janvier 2016

A partir du 1er janvier, vous devez posséder un détecteur de fumée chez vous. Pour les locations, les propriétaires ont l'obligation de fournir et de poser cette alarme depuis le 8 mars dernier. Cette obligation avait été repoussée pour les bailleurs

publics à cause de problèmes de stocks.

Par Thierry Pernin

Publié le 03/01/2016 | 16:13, mis à jour le 03/01/2016 | 17:38

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/lorraine/linstallation-des-detecteurs-de-fumee-obligatoire-depuis-le-1er-janvier-2016-895399.html>



D'après un sondage réalisé pour le compte de l'association des brûlés de France repris dans Le Figaro, 7 millions de logements, sur un total de près de 34 millions en France, sont encore dépourvus d'un DAAF.

### 600 décès annuels

Les incendies domestiques

sont la deuxième cause de mortalité parmi les accidents domestiques chez les enfants de moins de cinq ans. Chaque année, 250 000 incendies se déclenchent dans les logements en France.

Cependant, aucun contrôle et sanctions ne sont prévus par la loi pour faire respecter cette obligation. Au niveau de l'assurance, même si le détecteur n'a pas été fixé et qu'un incendie survient, le sinistre sera indemnisé. Toutefois, si le logement est loué, le locataire pourra saisir les tribunaux et se retourner contre le propriétaire qui aura failli à cette nouvelle obligation.



## Détecteur de fumée obligatoire